

Clé no :

DEMANDE DE LOCATION DU MINIBUS VS 341 956

(Véhicule 14 places, y compris chauffeur, limité à 100 km/h en raison de sa catégorie, permis D1 ou D2 obligatoire. **De plus dès le 1^{er} septembre 2013, être titulaire d'un certificat de capacité pour le transport de personnes**, à moins que le transport s'effectue dans un cadre strictement privé : famille, course d'association à titre gratuit ; en revanche, le transport d'employés n'est pas considéré comme un transport privé. Dans le doute, prière de consulter l'aide-mémoire de l'association des services automobiles sur les exceptions selon l'article 3 OACP :

https://cambus.ch/wp-content/uploads/2022/05/Merkblatt-Ausnahmen_01.03.2022_mt_fr-1.pdf

LOCATAIRE		
Association / Club		
Adresse		
NPA / Localité		
Nom / prénom du chauffeur		
Tél. privé	Tél. prof.	Tél. portable
E-mail		
N° du permis de conduire joindre une photocopie		
Certificat de capacité pour le transport de personnes (joindre une photocopie si requis par la Loi)		
DEMANDE DE RÉSERVATION ET PRIX DE LOCATION		
Durée de location	du	de h remise des clés par la PRVC (Police Régionale des Villes du Centre)
	au	de h restitution des clés à la PRVC (Police Régionale des Villes du Centre)
But de la course		
Déplacement en Suisse	Fr. 50.-- par jour	Nombre de jours :
MARCHE À SUIVRE		
• prendre connaissance du règlement • imprimer la demande • remplir la demande et l'envoyer dûment signée, accompagnée de la photocopie du permis du conducteur et de la photocopie du certificat de capacité pour le transport de personnes, si requis, à l'adresse suivante (au minimum 20 jours avant l'utilisation) : Ville de Sion - Service des sports, de la jeunesse et des loisirs, Espace des Remparts 6 - 1950 Sion 2 • par retour du courrier ou par mail, la confirmation ou le refus de location sera envoyé • IMPÉRATIF : pour la remise des clés à la PRVC (Police Régionale des Villes du Centre), présenter la confirmation		

Par sa signature, le conducteur atteste avoir pris connaissance du document « règlement d'utilisation et conditions générales », s'engage à respecter **strictement la durée de réservation**, les conditions et à s'acquitter de la finance de location sur la base de la facture qui sera établie après l'utilisation. Par ailleurs, si le transport s'effectue pour un club ou une association, et que dès lors le certificat de capacité pour le transport de personnes n'est pas requis, le conducteur atteste aussi être membre du club ou de l'association ou avoir une relation étroite avec un membre, et en sus le conducteur effectue le transport à titre gratuit.

**Signature du conducteur
et timbre de la société :**

Lieu et date :